



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/307
8 avril 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 2 AVRIL 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL
DE SÉCURITÉ PAR LES REPRÉSENTANTS PERMANENTS DE L'UGANDA ET DES
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE AUPRÈS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le 25 mars 1998, le Président Yoweri Museveni de la République de l'Ouganda et le Président Bill Clinton des États-Unis d'Amérique ont accueilli de concert le Sommet pour la paix et la prospérité à Entebbe (Ouganda). Nous avons l'honneur de vous faire tenir le texte du communiqué publié à l'issue du Sommet par les chefs d'État et de gouvernement des États-Unis d'Amérique, de la République de l'Ouganda, de la République du Kenya, de la République rwandaise, de la République-Unie de Tanzanie, de la République démocratique du Congo et de la République fédérale démocratique d'Éthiopie.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer le texte du communiqué comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
des États-Unis d'Amérique auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Bill RICHARDSON

L'Ambassadeur,

Représentant permanent
de la République de l'Ouganda auprès
de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Matia Mulumba SEMAKULA KIWANUKA

ANNEXE

Communiqué publié le 25 mars 1998 à l'issue du Sommet
d'Entebbe pour la paix et la prospérité

Déclaration de principes

Le Sommet d'Entebbe des chefs d'État et de gouvernement

À l'invitation commune de M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République de l'Ouganda, et de M. William Jefferson Clinton, Président des États-Unis d'Amérique, M. Daniel T. arap Moi, Président de la République du Kenya, M. Pasteur Bizimungu, Président de la République rwandaise, M. Benjamin William Mkapa, Président de la République-Unie de Tanzanie, M. Laurent Desiré Kabila, Président de la République démocratique du Congo, M. Meles Zenawi, Premier Ministre de la République fédérale démocratique d'Éthiopie et M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), se sont réunis le mercredi 25 mars 1998 à Entebbe (Ouganda).

L'échange de vues entre les dirigeants africains et le Président des États-Unis marque un nouveau départ en lançant un processus de définition et de création d'un partenariat entre les États-Unis et l'Afrique pour le XXI^e siècle. Les chefs d'État et de gouvernement réaffirment les liens historiques qui existent entre les peuples d'Amérique et d'Afrique. Nous nous engageons à approfondir ces liens grâce à un partenariat durable enraciné dans des valeurs communes et dans la reconnaissance de notre interdépendance, et fondé sur le respect mutuel et l'égalité souveraine des nations. Les dirigeants s'engagent à honorer et exécuter les accords mutuellement conclus par toutes les parties en vue de s'attacher rigoureusement à rechercher la croissance et la transformation économiques de l'Afrique et son intégration totale dans l'économie mondiale.

Mise en oeuvre du partenariat

Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que pour mettre en oeuvre ce partenariat nouveau, authentique et transparent, il est indispensable que nous nous engagions à identifier et reconnaître nos intérêts mutuels aussi bien que divergents, à engager un débat libre et franc et à définir clairement le rôle et les responsabilités de chaque partenaire.

Un partenariat fondé sur des principes et des desseins communs

Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent qu'un partenariat durable doit être fondé sur les principes de la communauté d'intérêts, de la responsabilité conjointe et de la transparence totale.

Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent en outre qu'il est capital et réciproquement avantageux de prendre des engagements importants à long terme. Nous affirmons que l'Afrique et les États-Unis ont mutuellement intérêt à encourager la transformation économique et politique de l'Afrique et son intégration totale dans l'économie mondiale, et à promouvoir la participation démocratique et le respect des droits de l'homme. Nous affirmons que l'inclusion sociale, économique et politique constitue l'assise d'une paix

et d'une stabilité durables. Les dirigeants déclarent que les intérêts africains et américains en matière de sécurité seront renforcés par une lutte commune contre les problèmes transnationaux du terrorisme, de la maladie, de la prolifération des armes, du trafic de drogue et de la détérioration de l'environnement.

Édification d'un nouvel avenir économique

Reconnaissant que la stabilité et la viabilité de la démocratie en Afrique sont profondément liées à la réduction de la pauvreté et à la réalisation d'un développement économique durable, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à prendre une série de mesures visant à accélérer la transformation de l'Afrique et son intégration totale dans l'économie mondiale, et à élargir dans leur intérêt mutuel les échanges commerciaux et les possibilités d'investissement :

- Les dirigeants s'engagent à favoriser un dialogue élargi aux niveaux africain et international en vue de définir des stratégies propres à faciliter l'intégration mondiale de l'Afrique, qui soient aussi souples et dynamiques que celles qui ont été appliquées à l'Europe et à l'Asie durant l'après-guerre;
- Les chefs d'État et de gouvernement réaffirment l'importance de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et du Traité de coopération de l'Afrique orientale, en tant qu'initiatives visant à faciliter l'intégration économique régionale et à élargir le marché régional, et s'engagent à trouver les moyens d'accélérer ces initiatives ainsi que les autres efforts allant dans le même sens;
- Approuvant les conclusions du Sommet de la Banque mondiale réuni à Kampala en janvier 1998, les dirigeants conviennent d'axer leurs propres efforts sur les quatre domaines critiques suivants et d'encourager les institutions multilatérales à suivre leur exemple :
 - Promotion d'un dialogue international soutenu, fondé sur le respect mutuel, afin qu'il soit fait en sorte que les programmes prescrits de réforme économique tiennent compte des circonstances propres à chaque pays;
 - Expansion des flux de ressources extérieures destinées, en particulier, à la valorisation des ressources humaines, à l'infrastructure, au développement rural et à la recherche;
 - Accroissement des investissements dans l'infrastructure matérielle requise pour soutenir le commerce et l'intégration au niveau régional;
 - Mise en place d'une capacité permettant à l'Afrique de conduire le processus de réforme économique grâce à des institutions politiques et économiques transparentes et responsables;
- Les États-Unis d'Amérique confirment la priorité qu'ils attachent à la mise en oeuvre rapide du partenariat pour la croissance économique

/...

lancé par le Président Clinton et à l'adoption de la loi américaine sur la croissance et les potentialités de l'Afrique, qui permettra d'élargir l'accès au marché des produits africains;

- Les chefs d'État et de gouvernement affirment que la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique constitue un grand pas en avant dans les relations économiques entre les États-Unis et l'Afrique, mais reconnaissent que cette initiative visant à élargir l'accès au marché des produits africains doit être complétée par des efforts tendant à accroître la capacité de l'Afrique à diversifier son économie et à produire des marchandises exportables;
- Les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à étudier de concert le moyen de faire en sorte que les dispositions de cette loi, ainsi que les autres mesures comprenant notamment les initiatives des institutions financières multilatérales, tiennent compte et tirent parti de la diversité de l'économie des pays africains qui résulte des circonstances actuelles et des méthodes adoptées;
- Les chefs d'État et de gouvernement soulignent également la nécessité critique de renforcer encore la production agricole et la transformation des produits, en particulier, notamment par le transfert de technologies;
- Les chefs d'État et de gouvernement se félicitent que l'Overseas Private Investment Corporation (OPIC) des États-Unis ait prévu d'investir 500 millions de dollars dans les infrastructures de l'Afrique subsaharienne;
- Afin d'accroître davantage les investissements privés des États-Unis dans la région et dans l'ensemble de l'Afrique, les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à prendre des mesures concrètes en vue de promouvoir les possibilités d'investissement en Afrique et à étoffer la capacité du continent d'améliorer encore le cadre des politiques économiques;
- Reconnaissant, d'une part, le désir de l'Afrique de renforcer son autosuffisance et, d'autre part, les dangers de la dépendance à l'égard de l'aide, les chefs d'État et de gouvernement conviennent qu'un effort accéléré devrait être accompli afin que l'assistance étrangère puisse servir à promouvoir le commerce, les investissements et la formation de capital ainsi que le développement économique durable;
- Les chefs d'État et de gouvernement sont conscients de l'obstacle persistant que le fardeau de la dette constitue pour la transformation économique de l'Afrique, et ils se déclarent de nouveau collectivement résolus à mettre pleinement en oeuvre des méthodes novatrices permettant de gérer et de réduire l'endettement africain;
- Les chefs d'État et de gouvernement se félicitent des efforts actuellement entrepris par l'Afrique, ainsi que par ses partenaires,

en vue d'accroître la transparence, de lutter contre la corruption et d'appuyer l'amélioration des pratiques commerciales, et accueillent avec satisfaction les initiatives adoptées au niveau des régions et du continent en vue de poursuivre ces objectifs.

Condamnation des actes de génocide

Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que le Gouvernement rwandais a su mettre un terme au génocide de 1994, condamnent tous les actes de génocide et s'engagent à déployer un effort concerté afin d'empêcher que de tels actes ne se reproduisent. À cet effet :

- Tous les chefs d'État et de gouvernement condamnent la poursuite des atrocités commises par les anciennes Forces armées rwandaises (FAR), les Interahamwe et leurs alliés, s'engagent à agir de concert en vue d'empêcher que de nouvelles atrocités ne se produisent dans la région des Grands Lacs, y compris celles qui sont commises grâce à l'appui des fournisseurs d'armes extérieurs, demandent que soit revitalisée et élargie la Commission des Nations Unies chargée de la question des mouvements d'armes, et s'engagent à diffuser ses conclusions et à en tenir dûment compte;
- Les chefs d'État et de gouvernement africains s'engagent à empêcher les réseaux extrémistes d'utiliser leur territoire, leurs services postaux, leurs aéroports, leurs institutions financières, leurs passeports, leurs réseaux routiers et leurs systèmes de communication. Les participants au Sommet demandent à tous les États d'appliquer des contrôles rigoureux sur ces réseaux à l'étranger;
- Tous les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à appuyer la réalisation de l'étude de l'OUA effectuée par des personnalités éminentes au sujet du génocide du Rwanda et des événements qui l'ont accompagné, et de tenir dûment compte de ses conclusions et recommandations;
- Les États-Unis s'engagent à collaborer avec les partenaires régionaux et autres afin de commencer à envisager, dans un délai d'un mois, la création d'une coalition internationale contre le génocide, dont les objectifs pourraient consister à renforcer la coordination internationale à l'appui des efforts régionaux visant à faire appliquer des mesures contre le génocide, à servir de cadre à des délibérations de haut niveau sur des efforts à long terme visant à prévenir de nouveaux actes de génocide, et à assurer un appui international aux conclusions de l'étude de l'OUA;
- Les chefs d'État et de gouvernement félicitent le Gouvernement rwandais des efforts qu'il a déployés afin de rendre justice aux victimes du génocide et d'empêcher les représailles. Nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts et de collaborer avec le Gouvernement rwandais afin d'atteindre ces objectifs;

- Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent les progrès récents accomplis par le Tribunal pénal international pour le Rwanda, mais se déclarent préoccupés par la lenteur de ses travaux, prient instamment le Tribunal de faire tout ce qui est en son pouvoir pour accélérer l'instruction des affaires dont il est saisi et demandent à tous les pays de coopérer pleinement et promptement avec lui;
- Les chefs d'État et de gouvernement affirment que le rétablissement de la paix et de la stabilité régionales exige qu'il soit mis fin à la pratique de l'impunité et que soit restauré l'état de droit, et s'engagent à faire de leur mieux pour renforcer les systèmes nationaux de justice civile et militaire. Les États-Unis s'engagent, au titre de l'Initiative pour la justice dans la région des Grands Lacs, à s'employer davantage à aider les secteurs public et privé du Rwanda, du Burundi et de la République démocratique du Congo à mettre en place un appareil judiciaire qui soit impartial, crédible et efficace, et à appuyer les efforts visant à promouvoir la participation, la coexistence, la coopération et la sécurité.

Promotion de la participation démocratique, des droits de l'homme et de la stabilité régionale

Les chefs d'État et de gouvernement affirment que l'avenir et la sécurité de l'Afrique dépendent essentiellement des Africains eux-mêmes. Les dirigeants s'engagent à mobiliser des ressources supplémentaires et, en consultation avec l'OUA et l'Organisation des Nations Unies, à s'appuyer sur les efforts entrepris aux niveaux régional et international pour renforcer et soutenir la sécurité régionale et la capacité de l'Afrique en matière de maintien de la paix. Ils condamnent toutes les formes de terrorisme international dirigé contre la population civile et s'engagent à poursuivre leur collaboration pour lutter contre ce fléau multiforme qui ne connaît pas de frontières.

Reconnaissant que la stabilité de la région dépend également de la poursuite du processus de démocratisation engagé en Afrique, les chefs d'État et de gouvernement approuvent comme principes de base la participation démocratique, la primauté du droit, le respect des droits de l'homme, l'égalité des hommes et des femmes et le droit des citoyens à élire périodiquement et librement leurs dirigeants et à participer pleinement à la prise de décisions les concernant. En outre :

- Les chefs d'État et de gouvernement s'engagent à mener un dialogue sur la démocratisation qui s'appuie sur ces principes de base, qui reconnaisse l'absence de modèle déterminé pour l'instauration d'institutions démocratiques ou leur transformation, qui explore de nouvelles manières de gérer démocratiquement la diversité culturelle et qui prenne en compte les particularités historiques;
- Les chefs d'État et de gouvernement reconnaissent que les gouvernements librement élus jouent un rôle central dans l'évolution économique et politique de l'Afrique, qu'il importe de faire en sorte que ces gouvernements soient en mesure de diriger leur pays avec efficacité et dans la transparence, et qu'il est nécessaire

d'instaurer des relations saines et responsables entre les gouvernements élus et une société civile active et consciente de l'importance des questions en jeu;

- Les chefs d'État et de gouvernement affirment que les organisations nationales de la société civile peuvent jouer un rôle décisif en facilitant la transition entre les conflits et régimes autocratiques et la démocratie participative et en contribuant au développement social, politique et économique de la région;
- Reconnaissant que les institutions locales et nationales sont le fondement même de la démocratie, les chefs d'État et de gouvernement exhortent toutes les parties concernées à accorder davantage d'importance au renforcement des capacités de ces institutions;
- Les chefs d'État et de gouvernement soulignent qu'ils sont pareillement résolus à respecter les droits de l'homme énoncés dans la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples;
- Les chefs d'État et de gouvernement exhortent la communauté internationale à prendre en compte les enseignements tirés de l'histoire tragique de la région. Nous nous engageons à défendre les principes humanitaires, y compris le droit des populations civiles à obtenir une assistance en cas de conflit et la protection des réfugiés et des non-combattants. Nous demandons à la communauté internationale et aux pays d'accueil d'empêcher qu'une assistance humanitaire soit apportée aux combattants armés, de veiller à ce que les réfugiés ne soient pas soumis à des actes d'intimidation dans un but politique et de collaborer étroitement avec les acteurs régionaux, gouvernementaux et non gouvernementaux, pour faire en sorte que le personnel des organisations humanitaires puisse avoir accès à toutes les populations qui ont besoin d'aide.
- Les chefs d'État et de gouvernement saluent les efforts réalisés dans le cadre du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits et les nouveaux organes sous-régionaux tels que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, se félicitent que ces entités soient résolues à appuyer les initiatives prises par les pays africains en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits, et s'engagent à inciter la communauté internationale à appuyer davantage ces efforts.

Poursuite du partenariat

Les chefs d'État et de gouvernement s'engagent d'un commun accord à envisager des mécanismes qui permettent aux dirigeants africains et américains d'organiser périodiquement des consultations et des rencontres au plus haut niveau. Notant l'importance de la compréhension mutuelle entre les citoyens africains et américains, nous préconisons le renforcement des échanges dans les domaines de la culture et de l'éducation.

Les dirigeants africains accueillent avec satisfaction la visite historique du Président Clinton en Afrique et espèrent que sa présence sur le continent ouvrira un nouveau chapitre dans les relations entre l'Afrique et les États-Unis. Les chefs d'État et de gouvernement sont conscients que l'instauration d'un partenariat durable, caractérisé par le partage des responsabilités et par un engagement authentique, exigera de la détermination, du temps et de la patience. Les dirigeants s'engagent à poursuivre cet objectif dans un esprit de respect mutuel, à entretenir un dialogue franc et ouvert, à évaluer conjointement les progrès qui auront été accomplis dans les mois à venir et à jeter les bases d'un partenariat constructif et durable pour le XXI^e siècle.

Le Président des États-Unis d'Amérique et les chefs d'État et de gouvernement africains sont profondément reconnaissants au Président Yoweri Kaguta Museveni ainsi qu'au Gouvernement et au peuple ougandais pour leur chaleureuse hospitalité.

Fait à Entebbe (Ouganda), le mercredi 25 mars 1998

Le Président des États-Unis d'Amérique

(Signé) William Jefferson CLINTON

Le Président de la République de l'Ouganda

(Signé) Yoweri Kaguta MUSEVENI

Le Président de la République du Kenya

(Signé) Daniel T. Arap MOI

Le Président de la République rwandaise

(Signé) Pasteur BIZIMUNGU

Le Président de la République-Unie de Tanzanie

(Signé) Benjamin William MKAPA

Le Président de la République démocratique du Congo

(Signé) Laurent Désiré KABILA

Le Premier Ministre de la République fédérale d'Éthiopie

(Signé) Meles ZENAWI

Le Ministre zimbabwéen des finances

Représentant le Président de la République du Zimbabwe et
le Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine

(Signé) Herbert M. MURERWA
